



# **Rapport d'Orientation Budgétaire**

## **Année 2022**

### **Budget Principal**

**Conseil communautaire du 28 février 2022**

# SOMMAIRE

- I. Contexte économique et financier**
- II. Orientations politiques : le projet de territoire et son lien avec le pacte financier et fiscal**
- III. L'année 2022 : les principaux projets par thématique**
- IV. Orientations budgétaires**
  - a. Evolution des prévisions**
  - b. Concours financiers**
  - c. Fiscalité**
  - d. Tarification**
  - e. Subventions**
  - f. Principales relations financières avec les communes-membres**
- V. Engagements pluriannuels**
- VI. Dette**
  - a. Structure et gestion des encours**
  - b. Perspectives de la dette pour le BP**
- VII. Informations sur les ratios pour l'année 2022**
- VIII. Ressources humaines**
  - a. Structure des effectifs**
  - b. Dépenses de personnel**
  - c. Action sociale**
  - d. Temps de travail**

## I. Contexte économique et financier

### 1/ Le contexte économique et financier

Une crise sanitaire maîtrisée en 2021 dans les pays développés.

Après une récession inédite en 2020, l'économie enregistre un net rebond en 2021 qui se poursuivrait en 2022.

Au plan budgétaire, les politiques se sont mobilisées pour soutenir l'économie et favoriser la relance. En France et en Europe les plans de soutien se sont concentrés sur des dispositifs d'indemnisation des entreprises.

Au plan monétaire, les banques centrales maintiennent leurs taux bas et leurs instruments de politique non conventionnelle pour permettre aux Etats de s'endetter dans de bonnes conditions.

En France, le PLF (Projet de Loi de Finances) 2022 prévoit un déficit public en nette diminution (*mais encore bien supérieur à celui de 2019*).

#### Produit Intérieur Brut (PIB)

PIB	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021	Prév. 2022
Zone euro	1,7%	2,5%	2%	1,2%	-7,9 %	5,3%	4,7%
France	1,2%	2,3%	1,7%	1,4%	-8 %	6,3%	4%

	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021	Prév. 2022
Zone euro	0.2 %	1.5%	1.8%	1.3 %	0,3%	2,1%	1,9%
France	0.2 %	1.2%	2.1%	1.2%	0,5%	1,9%	1,4%

### 2/ La Loi de Finances pour 2022

Orientations générales et équilibre budgétaire de la Loi de Finances 2022

A moyen terme, le gouvernement prévoit une réduction graduelle du déficit public dès 2022 à hauteur de 4,8 % du PIB après 8,4 % en 2021 et 9,1% en 2020.

Le gouvernement prévoit un retour aux « 3% du seuil européen de déficit » pour l'année 2026, en revanche, la dette publique resterait de l'ordre de 115% du PIB, c'est-à-dire très éloignée du critère européen de 60 %. La France est le pays qui affiche la dette la plus éloignée des 3 %, elle se situe, pour sa dette, au 22ème rang sur les 27 pays européens.

La crise n'a pas épargné les collectivités territoriales, leur autofinancement est en nette baisse (-5,8 Md€ en 2020) essentiellement en raison des baisses de recettes de fonctionnement et malgré une faible progression des dépenses.

Les Lois de Finances revêtent un enjeu particulier pour les collectivités territoriales car elles contiennent des dispositions ayant des incidences sur le contexte financier dans lequel elles exercent leurs compétences.

Le PLF 2022 s'inscrit dans la continuité avec la poursuite des mesures de relance et de l'adaptation des indicateurs financiers.

- Une Loi de Finances 2022 préélectorale, dans la continuité des mesures financières et fiscales de l'année 2021 :
  - Une stabilité des concours financiers aux collectivités
  - L'accentuation du soutien à l'investissement local
  - La réforme des indicateurs financiers : mesure phare du PLF 2022
  - L'automatisation du FCTVA
- L'objectif majeur du gouvernement consistant dans la poursuite de son plan de relance de l'économie

### Les concours financiers de l'Etat aux collectivités

Les concours financiers de l'Etat restent stables depuis 2019.

**Point d'attention :** l'ensemble des dotations sera impacté dès 2023 par la réforme des indicateurs de richesse. Ces nouveaux calculs ont pour objectifs de neutraliser la réforme de la taxe d'habitation. Les potentiels financiers et fiscaux seront impactés et, indirectement, le calcul des dotations.

### La fiscalité

Poursuite de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation (TH)

La loi de Finances pour 2022 maintient le calendrier initial de la suppression de la TH.

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 a prévu une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

Depuis 2020, 80% des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt désormais perçu par l'Etat, ont bénéficié d'un dégrèvement de 30 % en 2021, celui-ci passera à 65 % en 2022 et, en 2023, plus aucun foyer ne devrait payer cette taxe sur sa résidence principale.

**A noter**, la TH communale est maintenue pour les résidences secondaires et les logements vacants.

A partir de 2021, la perte de recettes a été compensée par une fraction de TVA.

### Les recettes fiscales

La fiscalité locale se compose de deux taxes ménages (TFPB, TFPNB) et de la fiscalité économique (CFE), dont l'évolution dépend de trois facteurs :

- une majoration forfaitaire nationale des bases, fixée par la Loi de Finances :

Ce coefficient est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Avec la remontée exceptionnelle de l'inflation en 2021, le montant estimé pour 2022 serait de plus de 3 %.

- une variation physique moyenne de 1 % par an.

- La fixation du taux.

### Conclusion :

Le PLF 2022 s'inscrit dans la continuité, sans réforme d'ampleur.

La suspension des règles budgétaires de l'Union Européenne jusqu'en fin 2022 a pour objectif de permettre aux Etats membres de poursuivre leurs mesures de soutien à l'économie, fort coûteuses pour les finances publiques.

Avec la confirmation de la reprise économique et l'abandon progressif des mesures de soutien à l'économie, c'est au travers du PLF 2023 et de la future Loi de Programmation des Finances Publiques que le gouvernement annoncera les mesures de redressement de comptes publics.

Si on doit s'attendre à ce que les collectivités contribuent à ce redressement, le mécanisme n'est pas encore arrêté (réduction des recettes et/ou élargissement de la contractualisation pour contraindre les dépenses locales...).

## II. Orientations politiques : le projet de territoire et son lien avec le pacte financier et fiscal

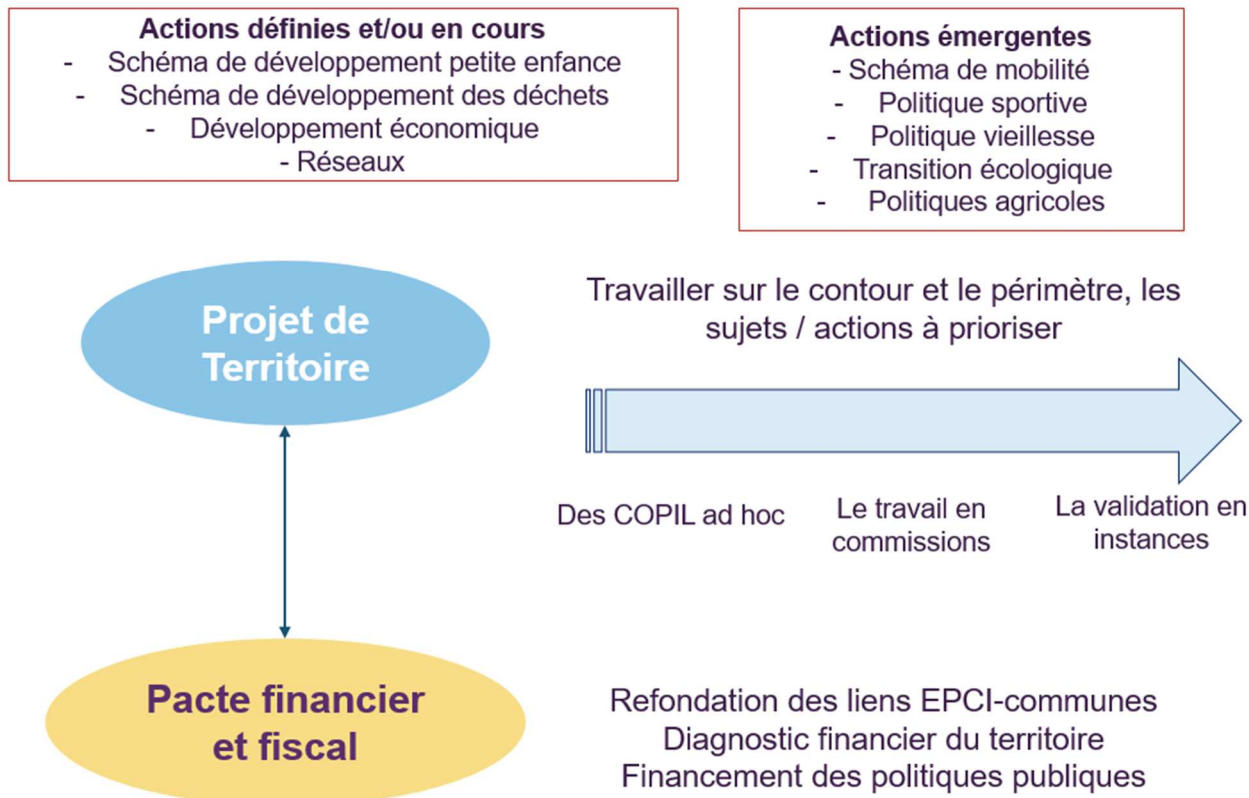
A l'automne 2020, la collectivité s'est engagée dans une démarche de projet de territoire qui a eu pour objectif de déterminer les ambitions du mandat et au-delà et les actions en découlant.

Une 1<sup>ère</sup> approche d'évaluation a été réalisée, qui doit permettre maintenant d'affiner le niveau de priorisation ainsi que les moyens de financement.

Le coût net du projet de territoire (hors budgets eau et assainissement) est estimé à 20,3 M€.

Politiques	Contenu
Mobilité : 2,3 M€	scénario d'un développement de l'offre 1,3 M€ des aménagements de voirie 1 M€
Déchets : 7,1 M€	déchetterie-ressourcerie ( <i>inv et fct induit</i> ) 4 M€ scénario de mise en place d'une redevance incitative ( <i>inv et fct induit</i> ) 2,3 M€ politiques / biodéchets, tri, déchets verts 0,8 M€
Petite enfance : 1,9 M€	schéma <u>dév.</u> des places ( <i>inv et fct induit</i> ) 1,9 M€
Développement économique : 3,2 M€	création pépinière ( <i>inv et fct induit</i> ) 3,2 M€
Habitat-foncier : 2,3 M€	<u>dév</u> aides aux bailleurs sociaux 0,6 M€ <u>dév</u> aides aux particuliers ( <u>renov éner</u> ) 0,2 M€ PLH ( <i>étude et fct induit</i> ) 0,4 M€ politiques logt adapté, urgence ( <i>inv et fct induit</i> ) 1,1 M€
Environnement : 1,3 M€	provision actions PCAET ( <i>inv et fct induit</i> ) 1,3 M€
Equipements sportifs : 1,6 M€	participation <u>équip.</u> sportifs Saint-Julien 1,6 M€
Social : 0,5 M€	politique <u>vieillesse</u> 0,5 M€

En parallèle, un travail sur la refonte du pacte financier et fiscal est en cours, devant reposer les bases des liens financiers entre l'EPCI et ses communes et doter le territoire des leviers financiers nécessaires à son développement.



### III. L'année 2022 : les principaux projets par thématique

#### Déchets

- Création d'un 3ème site « déchetterie / ressourcerie urbaine »

Enjeux / Objectifs : répondre aux besoins du territoire et permettre d'absorber l'augmentation de la population. Donner une deuxième vie aux objets, matériaux. Mise en service fin 2024.

Chiffres clés : 3,6 M€ d'investissement sur 2022-2025.

Actions en 2022 : études et acquisition du terrain.

- Collecte séparative des bio déchets

Enjeux / Objectifs : la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire du 10 février 2020 impose aux collectivités locales de mettre en place pour l'ensemble des habitants un moyen de collecte et de traitement des déchets putrescibles. Échéance : 2024.

Chiffres clés : 400 k€ par an

Actions en 2022 : achat de composteurs individuels et collectifs.

- Conteneurisation de la collecte des ordures ménagères

Enjeux / Objectifs : développer la collecte des ordures ménagères par la mise en place de conteneurs semi-enterrés, enterrés ou aériens.

Chiffres clés : 370 k€ par an d'investissement à compter de 2023.

Action en 2022 : 230 k€.

- Site d'enfouissement déchetterie de Neydens

Enjeux / objectifs : reprise du sol suite à des problèmes d'étanchéité et risque de pollution.

Action en 2022 : 830 k€.

#### Economie - Tourisme

➤ Gestion et aménagement des ZAE

Enjeux / Objectifs : gestion de 21 ZAE (zones d'activités économiques) sur le territoire. Soutenir la création d'emploi.

Actions en 2022 : extension de la ZAE aux Grands Champs Sud à Viry, acquisition de tènements à Valleiry, Beaumont et Feigères, participation au rond-point à Vulbens pour 2 400 k€.

➤ Tourisme

Enjeux / Objectifs : favoriser le développement touristique du territoire.

Chiffres clés : subvention de 122 k€ et versement de la taxe de séjour à l'Office du tourisme Monts Genève.

Action en 2022 : mise en œuvre du schéma de développement touristique.

## **Transition écologique et environnementale**

➤ Gestion de l'eau pluviale

Enjeux / Objectifs : service de conseil, d'accompagnement et d'expertise aux communes depuis 2020. Lutter contre l'imperméabilisation des sols avec des techniques alternatives.

Actions en 2022 : développement du plan de gestion à mettre en place avec les communes sur des projets de différentes natures (parking, aménagement de voirie, mise en place de récupérateurs d'eaux pour les services municipaux etc.).

➤ GEMAPI, grand cycle de l'eau

Enjeux / Objectifs : continuité des actions initiées depuis plus de 15 ans.

Actions en 2022 : suite des études et procédures foncières en vue de la réalisation d'une Zone de Rétention Temporaire des Eaux de crue de l'Arande au niveau de l'entrée Est de Saint-Julien-en-Genavois, travaux de restauration de la Drize, rond-point de Combe, étude renaturation de l'Aire pour 1 670 k€.

➤ Biodiversité (trame verte), agriculture et transition énergétique

Enjeux / Objectifs : déclinaison du plan climat.

Actions en 2022 : mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial.

## **Aménagement**

➤ Quartier Gare

Enjeux / Objectifs : créer une dynamique de quartier avec différentes gammes de logements et de produits spécifiques (résidence seniors, habitat participatif, bureaux, commerces et services de proximité, ...) visant la mixité sociale et fonctionnelle. Cadre de vie. Construction bas carbone. Renaturation Arande. PEM (Pôle d'Echange Multimodal) : réorganiser la mobilité pour connecter la gare ferroviaire à un bouquet de moyens de transport (tramway, gare routière, P+R, ViaRhôna, station vélo, taxis, Citiz, ...) et faire baisser les émissions de gaz à effet de serre en rendant plus attractifs les transports en commun.

Actions en 2022 : poursuite des travaux de déviation de la rue Louis Armand et études / consultation des opérateurs et architectes pour le secteur de Perly.

Participation au coût de construction de la caserne du SDIS : 890 k€.

➤ Démarches PLUi et Scot

Enjeux / Objectifs : accompagner les élus dans la réflexion de l'opportunité d'un transfert de la compétence urbanisme à l'EPCI. Travail préparatoire à l'élaboration du futur SCoT.

## **Habitat – logement**

➤ PLH

Enjeux / Objectifs : travail d'élaboration du PLH3.

➤ Logement adapté

Enjeux / Objectifs : répondre aux obligations du schéma d'accueil des gens du voyage.

➤ Logement d'urgence

Enjeux / Objectifs : développer une politique en matière de logement d'urgence, en transversalité avec la politique sociale.

## **Social – Santé – Séniors**

### **Santé/ Prévention**

Enjeux / Objectifs : développer et soutenir les dynamiques locales de santé sur le territoire

Actions 2022 :

- Mise en œuvre d'actions au titre du contrat local de santé
- Actions en matière d'accès aux soins, de santé mentale, d'inclusion scolaire, de parentalité, de prévention jeunesse
- Renfort transversalité entre les thématiques social et habitat (logements d'urgence, critères attribution des logements, etc.)
- Structuration de la politique vieillesse du territoire

### **Crèches**

Enjeux / Objectifs : mise en œuvre du schéma de développement de la petite enfance en créant des places en crèches publiques.

Actions 2022 : démarrage des projets sur Archamps, Présilly et Cervonnex.

### **Mobilité- Transports**

#### ➤ Tramway :

Enjeux / Objectifs : développement des transports en commun entre Saint-Julien-en-Genevois et Genève.

Chiffres clés : 41 M€ d'opération dont 11 M€ de reste à charge pour la collectivité hors participation de la commune de Saint-Julien.

Actions en 2022 : travaux préparatoires et travaux de déviation des réseaux secs et humides.

#### ➤ Redressement de l'avenue Louis Armand et réaménagement de la route d'Annemasse :

Enjeux / Objectifs : préparation des travaux du tramway. Poursuite des aménagements structurants en faveur des transports en commun (ligne D transfrontalière et Transalis 72) à destination de la douane de Perly (favoriser la circulation et la pratique des transports en commun, décourager le trafic de transit, pacifier et mettre en valeur les espaces publics).

Chiffres clés : 523 k€ en 2022.

#### ➤ Travaux d'aménagement de voirie dans la ZAC des Grands champs à Viry

Enjeux / Objectifs : créer une nouvelle voie d'accès au P+R de 150 places, qui sera dédiée aux bus transfrontaliers (lignes 63 et 76 des TPG - Transports publics genevois) et aux covoitureurs. Ce projet s'est développé dans le cadre des actions du protocole France-Suisse en faveur de la diminution du trafic aux petites douanes et dans le cas présent la douane de Soral.

Chiffres clés : 663 k€.

Actions en 2022 : réalisation

#### ➤ Modes doux : pistes cyclables

Enjeux / Objectifs : poursuite des programmes d'aménagement des voies cyclable ViaRhôna et Axe Nord-Sud.

Chiffres clés : 505 k€ en 2022.



## IV. Orientations budgétaires

### a- Evolution brute des prévisions

#### Fonctionnement - Dépenses

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>26 771 k€</b>	<b>28 267 k€</b>	<b>5,6 %</b>
<i>dont charges générales</i>	<i>7 725 k€</i>	<i>8 968 k€</i>	<i>16,1 %</i>
<i>dont charges de personnel</i>	<i>8 188 k€</i>	<i>8 625 k€</i>	<i>5,3 %</i>
<i>dont FPIC</i>	<i>800 k€</i>	<i>650 k€</i>	<i>-18,7 %</i>
<i>dont participations et subventions</i>	<i>4 846 k€</i>	<i>4 972 k€</i>	<i>2,6 %</i>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>28 071 k€</b>	<b>29 565 k€</b>	<b>5,3 %</b>

#### Explications sur les principaux écarts :

Charges générales : marchés transports scolaires +336 k€, déchets compostage, étude, prestations et augmentation TGAP +478 k€, biodiversité +113 k€, planification +87 k€, grand cycle eau +55 k€, économie +60 k€

FPIC : prévisions 2022 au vu du réalisé 2021 (642 k€)

Participations et subventions : PMGF +44 k€, SIGETA +57 K€, associations +84 k€ (développement des politiques jeunesse et logement d'urgence), SMAG -67 K€

#### Fonctionnement – Recettes

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>29 764 k€</b>	<b>31 287 k€</b>	<b>5,1 %</b>
<i>dont produits des services</i>	<i>2 567 k€</i>	<i>2 467 k€</i>	<i>-3,9 %</i>
<i>dont compensation financière Genevoise</i>	<i>3 100 k€</i>	<i>3 550 k€</i>	<i>14,5 %</i>
<i>dont dotations</i>	<i>9 095 k€</i>	<i>10 329 k€</i>	<i>13,6 %</i>
<i>dont fiscalité</i>	<i>17 474 k€</i>	<i>17 900 k€</i>	<i>2,4 %</i>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>29 815 k€</b>	<b>31 340 k€</b>	<b>5,1 %</b>

#### Explications sur les principaux écarts :

Produits des services : fréquentation crèches : -96 k€, redevance spéciale -101 k€ (prévision surévaluée en 2021)

Dotations : dotations Etat + 531 k€, CFG +450 k€, Transports +184 k€ (rbrst GLCT)

Fiscalité : prévisions 2022 au vu du réalisé 2021 et de la Loi de Finances 2022

### Investissement - Dépenses

Les dépenses d'investissement ont fortement baissé notamment en raison de prévisions budgétaires plus proches des réalisations effectives sur l'année avec une meilleure prévision de la pluri annualité des projets.

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>11 509 k€</b>	<b>14 619 k€</b>	<b>27,0 %</b>
<i>dont capital dette</i>	625 k€	630 k€	0,8 %
<i>dont participation TRAM</i>	1 480 k€	2 110 k€	42,6 %
<i>dont participation ZAE</i>	1 081 k€	1 792 k€	65,8 %
<i>dont autres projets investissement</i>	8 323 k€	10 087 k€	21,2 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>12 560 k€</b>	<b>14 673 k€</b>	<b>16,8 %</b>

### Investissement - Recettes

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>8 517 k€</b>	<b>11 599 k€</b>	<b>36,2 %</b>
<i>dont cessions</i>	101 k€	0 k€	-100,0%
<i>dont subventions</i>	2 032 k€	1 996 k€	-1,8 %
<i>dont emprunt</i>	5 020 k€	8 310 k€	65,5 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>10 817 k€</b>	<b>12 897 k€</b>	<b>19,2 %</b>

### **b- Concours financiers**

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
<b>Total des participations à des organismes</b>	<b>4 525 k€</b>	<b>4 577 k€</b>	<b>1,1 %</b>
<i>participation GLCT transports</i>	2 450 k€	2 265 k€	-7,6 %
<i>participation Pôle Métropolitain</i>	337 k€	381 k€	13,1 %
<i>participation SDIS</i>	1 124 k€	1 124 k€	0,0 %
<i>participation SIDEFAGE</i>	65 k€	225 k€	246,1 %
<i>participation SIGETA</i>	150 k€	207 k€	38,0%
<b>Total des subventions en fonctionnement</b>	<b>309 k€</b>	<b>393 k€</b>	<b>27,2 %</b>
<i>dont participation OT Monts Genève</i>	122 k€	122 k€	0,0%

### **c- Fiscalité**

Les prévisions 2022 sont établies à taux de fiscalité directe inchangés.

A titre d'information, les taxes directes représentent 56,3% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

(en €)	Rappel produit 2021	Base d'imposition prévisionnelle 2022	Taux d'imposition	Produit prévisionnel 2022	Poids dans les impositions directes
<b>Taxes ménages</b>					
TH - Taxe habitation	553 715			573 000	20,7 %
TH – Fraction TVA	2 915 887			3 076 000	
TFB - Taxe sur foncier bâti	1 835 120	71 541 353	2,66 %	1 903 000	10,8 %
TFNB - Taxe sur foncier non bâti	53 983	523 311	10,51 %	55 000	0,3 %
TEOM - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	5 431 449	67 746 988	8,30 %	5 623 000	31,9 %
<i>Sous total</i>	10 790 154			11 230 000	<b>63,8%</b>
<b>Taxes économiques</b>					
CFE - Cotisation foncière des entreprises	3 496 485	15 891 266	22,44%	3 566 000	20,20 %
CVAE – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 154 476			2 060 000	11,7 %
TASCOM – Taxe sur les surfaces commerciales	572 751			584 000	3,3 %
IFER – Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	170 217			174 000	1,0 %
<i>Sous total</i>	6 393 929			6 384 000	<b>36,2%</b>
<b>TOTAL</b>	17 184 083			17 614 000	100,0%

### **Attributions de compensation**

Le montant prévisionnel net des attributions de compensation est de 2,69 M€.

#### **d- Tarification**

**Déchets** : pour rappel, mise en place de nouveaux systèmes de facturation pour déchets non ménagers des entreprises via la redevance spéciale. Recettes d'environ 170 k€.

**Mobilité** : pas de modification des tarifs des transports scolaires.

Enfin, concernant **les tarifs des crèches**, ils sont revalorisés chaque année en fonction de l'évolution des tarifs de la Caisse d'Allocation Familiale.

#### **e- Subventions à verser**

	Proposition BP 2022
<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>393 k€</b>
<b>Participations en investissement :</b>	<b>755 k€</b>
<i>participation abris bus</i>	40 k€
<i>participation VAE</i>	25 k€
<i>participation habitat</i>	690 k€

#### **f- Principales relations financières avec les communes-membres**

##### Mutualisation avec la commune de Saint-Julien-en-Genevois – volet technique

Depuis 2015 et l'adoption du schéma de mutualisation par la Communauté de Communes du Genevois (CCG), la mutualisation entre la Communauté et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois s'est largement développée. Elle couvre les secteurs suivants :

- bâtiment (gardiennage / entretien courant / pilotage de projets / sport : planification des occupations dans les bâtiments sportifs CCG) ;
- voirie (entretien courant / pilotage de projets / stationnement / Zones d'Activités Economiques) ;
- systèmes d'information ;
- pôle aménagement durable du territoire.

##### Services communs

Les services Autorisations de Droits des Sols et de la Commande Publique sont gérés par la Communauté de Communes et refacturés aux communes adhérentes.

##### Conventions de gestion des services techniques avec les communes

Les communes interviennent directement pour le compte de la Communauté de Communes pour entretenir les zones d'activités économiques transférées ainsi que pour le petit entretien dans les crèches.

Le travail se poursuit pour développer des axes et actions de coopération entre l'EPCI et ses communes-membres.

## **V. Engagements pluriannuels**

Le programme pluriannuel d'investissements (PPI) reprend les projets en cours cités ci-avant et intègre les éléments du projet de territoire, dans l'attente d'un travail de priorisation des actions et en adéquation avec les capacités techniques et financières de la collectivité.

Ce PPI évalue les travaux et les dépenses d'équipement à plus de 70 M€ entre 2022 et 2026. Il serait financé en partie par des ressources propres (autofinancement et subventions) et l'autre partie par de l'emprunt.

Le détail du programme pluriannuel d'investissements se trouve en annexe.

## **VI. Dette**

### **a. Structure et gestion des encours**

Il n'y a pas eu de réalisation d'emprunt en 2021.

Le budget principal rembourse au total 9 prêts au 01/01/2022, dont un, contracté auprès de Dexia, en 2009, est remboursé à hauteur de 61,5 % par les budgets annexes des régies d'eau et d'assainissement.

L'encours au 01/01/2022 est de 7 691 k€. L'encours prévisionnel au 31/12/2022 sera de 7 061 k€ s'il n'y a pas d'emprunt réalisé en 2022.

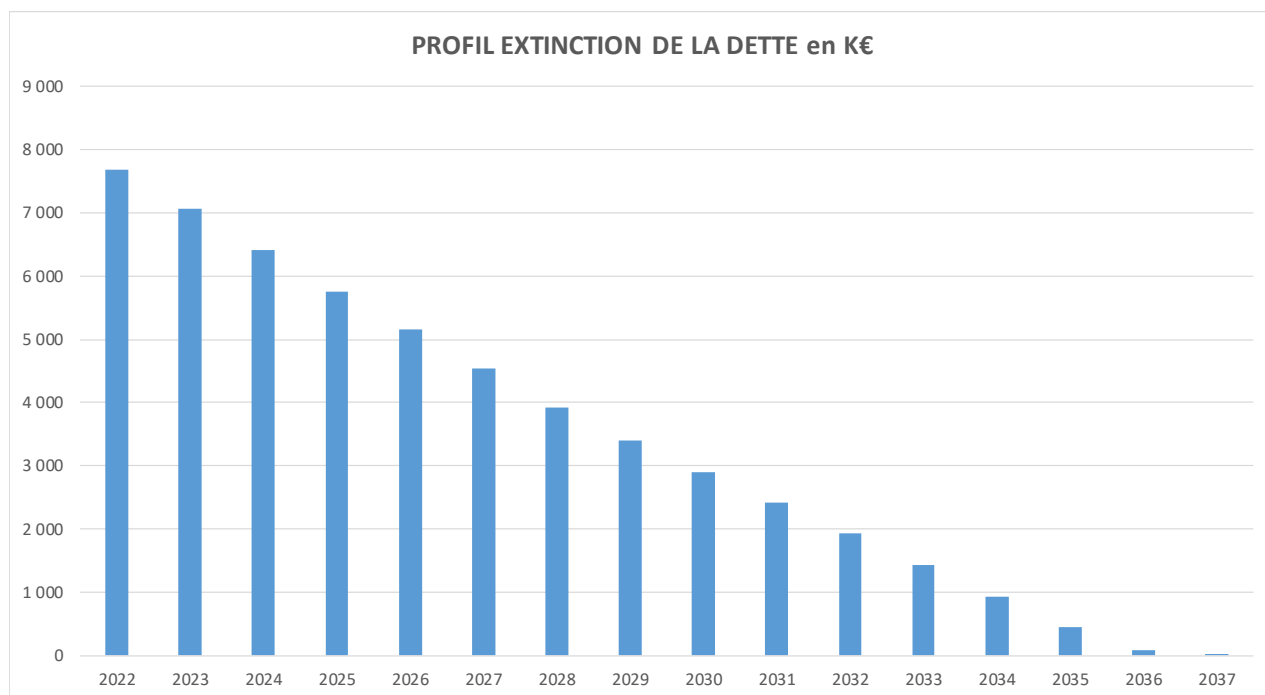
L'annuité prévisionnelle de 2022 est de 880 k€ (630 k€ de remboursement de capital en section d'investissement, 250 k€ d'intérêts en fonctionnement).

	Capital emprunté	Capital restant dû au 01/01/2022	Répartition par type de taux
<b>Total emprunts</b>	<b>12 553 k€</b>	<b>7 691 k€</b>	
<i>taux fixe</i>	<i>6 068 k€</i>	<i>3 291 k€</i>	<i>42,8 %</i>
<i>taux révisable</i>	<i>6 486 k€</i>	<i>4 400 k€</i>	<i>57,2 %</i>

**Classification des emprunts dans la charte de bonne conduite (dite charte Gissler) :**

- 8 emprunts de la collectivité sont classés en « 1 – A » (4,5 M€ d'encours), cela signifie qu'ils relèvent d'un taux fixe ou variable et ne sont pas classés comme « à risque » ;
- 1 emprunt est classé en « 1 – B » (3,2 M€ d'encours) ; bien que non risqué, il est basé sur 3 phases arrêtées dans le contrat : 2 phases en taux fixe et une à taux variable classique. Il n'y a pas d'effet de levier.

Enfin, pour information le profil d'extinction de la dette (sans prise en compte des emprunts à contracter pour financer le PPI) est le suivant :



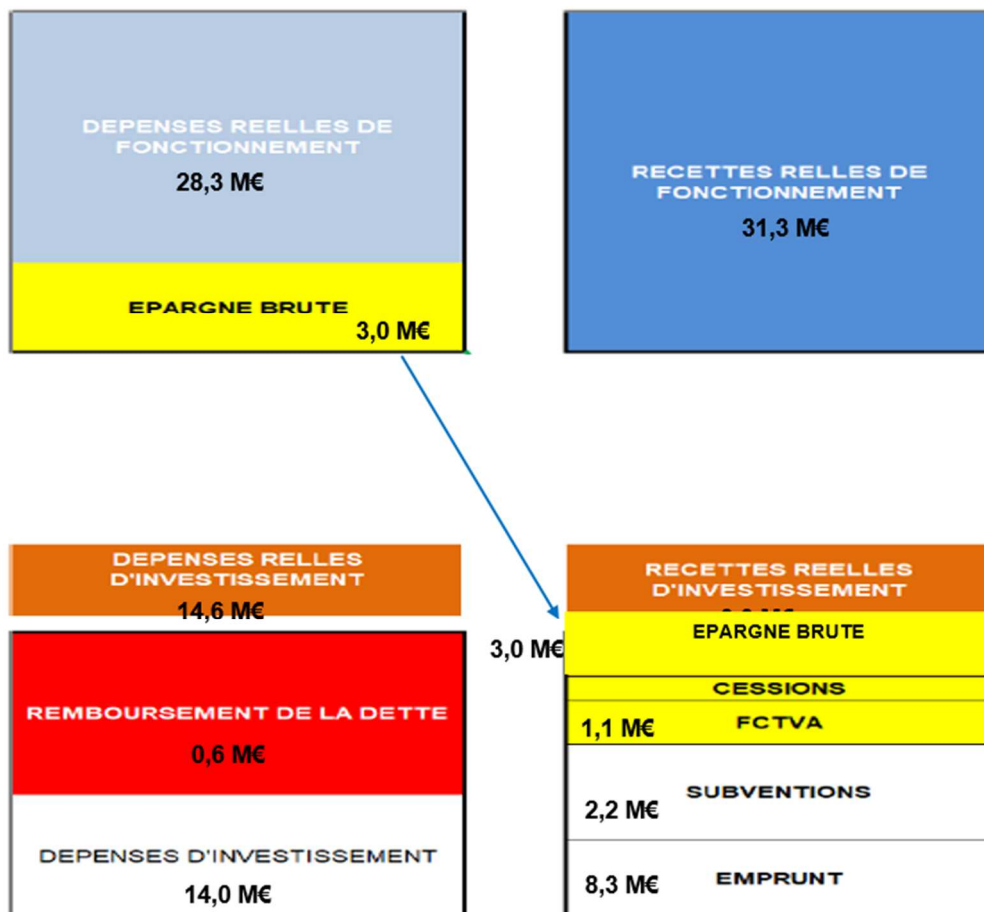
**b. Perspectives de la dette pour le budget**

Le budget 2022 s'équilibre avec un emprunt de 8 312 k€. Cet emprunt n'aurait pas à se réaliser ou seulement pour un faible montant, compte tenu de l'intégration des résultats excédentaires de l'année 2021. Néanmoins, face à l'évolution rapide du marché financier, la collectivité pourra profiter des conditions favorables pour procéder, par anticipation, à un recours à l'emprunt dès 2022.

**VII. Indications sur les ratios pour l'année 2022**

➔ Les indicateurs pertinents à mettre en avant sont les suivants :

- épargne brute = détermine l'épargne dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement ; 2022 = 3 M€
- épargne nette = détermine l'autofinancement net (après remboursement du capital de la dette) pour financer les travaux et les dépenses d'équipement ; pour la CCG, il doit être de l'ordre de 3 M€ / an ; 2022 = 2,4 M€
- capacité de désendettement = rapport entre l'endettement et l'épargne brute. Elle mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette en y affectant la totalité de l'épargne. Ratio cible pour la CCG : < 6 ans et acceptable jusqu'à 8 ans ; 2022 = 2,6 ans



## VIII. Ressources humaines

### a- Besoins nouveaux liés à un développement / besoin de technicité

#### Pôle ressources

Suivi des politiques contractuelles : + 1 ETP (mutualisé 50/50 avec la Ville de Saint-Julien)

#### Pôle aménagement durable du territoire

##### Service mobilité

Suivi des actions et développement de service sur l'offre de transports : + 1 ETP – provision pour poste à créer

##### Service aménagement / planification

Accompagnement dans la mise en œuvre du projet de territoire et en lien avec les communes, démarches ScoT et PLUi : + 1 ETP (mutualisé 50/50 avec la Ville de Saint-Julien)

##### Direction du développement durable

Mise en œuvre du PCAET et accompagnement auprès des communes : + 1 ETP

## b- Dépenses de personnel

Les prévisions 2022 en matière de masse salariale sont en adéquation avec l'évolution des politiques sectorielles de la collectivité et la mise en adéquation de l'organisation pour déployer et mettre en œuvre les actions et projets correspondants.

Le montant total des dépenses de personnel proposées au budget 2022 s'élève à 8 625 k€ dont 1 390 k€ pour le service déchets et 4 064 k€ pour la petite enfance.

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
<b>Total charges de personnel</b>	<b>8 188 k€</b>	<b>8 625 k€</b>	<b>+ 5,3 %</b>
<i>dont service déchets</i>	<i>1 294 k€</i>	<i>1 390 k€</i>	<i>+ 7,4 %</i>
<i>dont service petite enfance</i>	<i>3 946 k€</i>	<i>4 064 k€</i>	<i>+ 3,0 %</i>

Les écarts entre le BP 2021 et le BP 2022 s'expliquent principalement par :

- l'inscription des besoins nouveaux en postes (listés ci-dessus). L'inscription budgétaire correspondante est proratisée en fonction des recrutements qui interviendront dans le courant de l'année : + 126 K€ (216 K€ en année pleine)
- l'inscription en année pleine de la masse salariale pour des recrutements intervenus dans le courant de l'année 2021 : + 152 K€
- la revalorisation du RIFSEEP : + 95 k€
- des renforts pour assurer la continuité de service : + 95 k€
- le recours accru aux stagiaires et apprentis : + 15 k€
- l'effet GVT : + 32 k€
- l'effet de la mutualisation avec la ville de Saint-Julien : - 85 k€

## c- Action sociale

La Communauté de communes a mis en place plusieurs dispositifs d'action sociale à l'attention de ses agents, dans une optique de levier d'attractivité de la collectivité au sein d'une zone géographique dont le coût de la vie est élevé.

### Prévoyance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la prise en charge de la prévoyance est modifiée. Les garanties comprenant incapacité et invalidité sont prises en charge intégralement par la collectivité, sur la base de 1,83 % du salaire brut (maintien de salaire à hauteur de 95 % du traitement + primes et retraite pour invalidité). Les garanties décès et perte de retraite sont proposées en option et prises en charge par l'agent.

### Action sociale complémentaire

Les agents bénéficient de tickets restaurants pour un maximum de 20 tickets par mois de janvier à octobre compris avec une valeur de 6 € (prise en charge 50% par la CCG).

Tous les agents reçoivent 60 € de chèques cadeaux à Noël et les enfants de moins de 11 ans 40 €.

Récapitulatif budgétaire des éléments d'action sociale :

	BP 2021	Proposition BP 2022	Evolution 2021-2022
<b>Total action sociale</b>	<b>226 K€</b>	<b>240 K€</b>	<b>6,2%</b>
Tickets restaurants	103 k€	105 k€	2%
Mutuelle	20 k€	23 k€	15%
Prévoyance	83 k€	91 k€	9,6%
Chèques Noël	18 k€	19 k€	5,5%
Chèques naissance	1 k€	1 k€	0
Chèques rentrée scolaire	1 k€	1 k€	0

#### **d- Temps de travail**

Depuis 2019, la collectivité a mis en place le télétravail. Ce dernier a fait l'objet d'une adaptation en 2021. Par ailleurs, la collectivité a procédé, en 2021, à une révision des modalités du temps de travail.



## **Annexe – PPI détaillé**